

"PRESQUE TROP TARD"

Introduction

Le Comité a déposé il y a plus de neuf ans son dernier rapport sur les affaires des anciens combattants. Intitulé "Anciens combattants, nous nous souvenons", ce rapport portait sur la *Loi de 1980 modifiant la législation sur les pensions, l'indemnisation et les allocations relatives à la guerre, aux militaires et aux civils* (projet de loi C-40), qui modifiait sensiblement les dispositions de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre* et de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*. Les anciens combattants et les organisations d'anciens combattants l'ont très bien accueilli, et le gouvernement a mis en oeuvre certaines de ses recommandations. Mais même au moment du dépôt de ce rapport, les membres du Sous-comité étaient conscients d'autres anomalies et injustices concernant le traitement des anciens combattants et de leurs familles. Malheureusement, les gouvernements de l'époque et ceux qui ont suivi n'ont pas jugé bon de mettre en oeuvre toutes les recommandations du rapport ni de supprimer les anomalies.

En neuf ans, les programmes et la politique du gouvernement se sont améliorés, notamment par la création du Programme pour anciens combattants qui avancent en âge. Appelé par la suite Programme pour l'autonomie des anciens combattants, celui-ci vise à aider les anciens combattants à continuer de vivre à la maison le plus longtemps possible. Par ailleurs, les audiences du Sous-comité des affaires des anciens combattants ont fait ressortir les injustices commises à l'égard de ceux qui ont servi dans la marine marchande, le triste sort de certains de nos anciens combattants qui vivent à l'étranger, la nécessité de réformer l'indemnité de prisonnier de guerre, les prétentions légitimes de groupes qui ont été laissés pour compte quand le Programme pour l'autonomie des anciens combattants a été étendu aux personnes qui ont servi au Canada et d'autres anomalies de la législation ainsi que des moyens d'améliorer le sort de nos anciens combattants.

Le présent rapport traite des délibérations et des recommandations sur ces questions. Nous avons retenu le titre "presque trop tard" parce qu'il décrit un peu mieux la situation. En effet, l'âge moyen de nos anciens combattants de la Première Guerre mondiale est de plus de 90 ans,